

UNIVERSITE DE MONCTON

SÉNAT ACADEMIQUE

Réunion des 28 février, 1er & 2 mars 1974

Etaient présents:

Me Adélarde Savoie
M. Helmut Schweiger
M. Léandre Bourque
M. Paul Boudreau
M. Jean Ladouceur
M. Mohamed Zeitoun
M. Jean Cadieux
M. Raoul Dionne
Mlle Corinne Gallant
M. Khaled Belkhodja
M. Pierre L'Hérault
M. Roland Cloutier
M. Léonard LeBlanc
M. Victor Ross
M. Jean-R. Longval
M. Claude Touchette
M. Yvan Albert
M. Vance Toner
M. René Lecomte
Mlle Marielle Préfontaine
Mlle Ghislaine Cormier
Mlle Huberte Richard
Sr Germaine Preston
M. Fernand Mattart
M. Clément Loubert
M. Rhéal Bérubé
M. Brian Newbold
M. Albert Lévesque
M. Léopold Lanteigne
M. Arthur Chiasson
Père Jean-Guy Lachance
M. Gilles Long
Sr Irène Léger
M. Michel Rivard
M. Jacques Lebel
M. Normand Savoie
M. Médard Collette, Observateur
Père Roland-E. Soucie, Observateur
M. Paul-Emile Benoît, Observateur
M. Luc Lévesque, Observateur

1 - OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Me Adélarde Savoie souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte.

2 - CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

Me Savoie constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

3 - CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fit la lecture d'une lettre de la Faculté d'administration concernant les deux premières années du Baccalauréat en administration des affaires offert au Collège Saint-Louis/Maillet et d'une autre lettre signée par trois professeurs concernant la formation d'un Comité de révision pour le français sur le campus.

Ces lettres seront discutées plus tard au cours de la réunion.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 16 NOVEMBRE 1973

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Brian Newbold que le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 1973 soit accepté moyennant les corrections suivantes:

Page 2, No 5, après le quatrième paragraphe, le premier vote s'applique à l'amendement et le deuxième à la proposition amendée à l'avant-dernier paragraphe, on devrait remplacer "Conseil académique" par "des comités qui relèvent du Sénat académique".

Adopté.

5 - AEFAIRES DECOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les points à discuter qui découlent du procès-verbal seront vus lors de la présentation des rapports des comités.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS

a) Comité des procédures à la collation des grades Me Savoie fit lecture du rapport présenté aux membres. Les membres de ce Comité sont:

M. Emery Brison, président de l'Association des Anciens
 M. Jean Cadieux, représentant du Sénat académique
 M. Serge Langis, secrétaire général de la FEUM
 M. Yvon Ouellette, représentant du Conseil des Gouverneurs
 Mlle Marielle Préfontaine, représentante des doyens
 Me Adélarde Savoie, recteur
 M. Helmut Schweiger, vice-recteur à l'enseignement
 Père Roland Soucie, directeur des Relations publiques
 M. George Wybouw, président de l'APUM

Le Comité soumet au Sénat académique sept recommandations (Voir annexe "A").

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Michel Rivard que le Sénat académique accepte les recommandations du Comité des procédures à la collation des grades.

Vote: Contre: 2 Abstention: 1 Adopté.

b) Conseil académique

M. Schweiger présente le rapport du Conseil académique.

1. Professeurs émérites

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Brian Newbold que les critères, droits et procédures pour faire l'étude des candidatures au rang de professeur émérite soient acceptés avec une modification: qu'on lise "privilèges" au lieu de "droits", pour se lire comme suit:

a) Critères

1. Nombre d'années de service à l'Université de Moncton
2. Excellence du service
3. Octroyé normalement au moment de la retraite statutaire

b) Privilèges

1. Peut continuer à participer à la vie universitaire sur une base volontaire
2. Son nom demeure sur la liste des professeurs de la Faculté ou Ecole

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite) b) Conseil académique (suite)

1. Professeurs émérites (suite) c) Procédures

1. Recommandation de la Faculté ou Ecole
2. Recommandation du Conseil académique
3. Approbation du Sénat académique.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Corinne Gallant que la proposition soit amendée comme suit:

a) Critères, 1. devrait se lire comme suit:

"Normalement avec un minimum de 8 années de service à l'Université de Moncton".

Vote sur l'amendement: Pour: 2 Contre: 18 Abstention: 12 Pas adopté.

Vote sur la proposition principale

Pour: 23 Contre: 3 Abstention: 6

Adopté.

Le Conseil académique recommande au Sénat la nomination de M. Gustave Hennuy au rang de professeur émérite.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Raoul Dionne que le Sénat académique accepte la recommandation du Conseil académique concernant la nomination de M. Gustave Hennuy au rang de professeur émérite à une prochaine collation des grades.

Vote: Pour: 27 Abstention: 6 Adopté.

2. Nouveau système d'évaluation des étudiants

Le Conseil académique recommande des modifications aux règlements 8.2, 8.2.6 et 8.2.3 pour l'année académique 1974-75.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Huberte Richard que le règlement académique 8.2 soit modifié pour se lire comme suit:

"L'évaluation finale de l'étudiant est basée sur un minimum de trois évaluations distinctes par semestre. Dans le cas d'une épreuve de contrôle, le professeur doit donner un avis d'une semaine sur la nature de cette épreuve et en communiquer le résultat à ses étudiants durant les deux semaines qui la suivent, à moins que cette période de deux semaines excède la fin d'un semestre."

Contre: 2 Adopté.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Jean-Guy Lachance que le règlement académique 8.2.6 soit modifié pour se lire comme suit:

"Pour réussir un cours, l'étudiant doit obtenir la lettre minimale de D. Certains cours exigent la lettre S. Dans le cas d'une lettre I, l'étudiant doit satisfaire aux exigences requises dans un délai de 4 semaines après la fin du cours; les cas d'exception seront réglés par le doyen."

Contre: 1 Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

b) Conseil académique (suite)

2. Nouveau système d'évaluation des étudiants (suite)

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Roland Cloutier que le règlement académique 8.2.3 soit modifié pour se lire comme suit et qu'on l'ajoute à la suite de la définition de la lettre I, à la page 77 de l'annuaire:

"L'attribution de cette lettre exige que le professeur spécifie par écrit ce qui reste à faire à l'étudiant pour atteindre les objectifs du cours.

Adopté.

3. Cours par correspondance

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte la recommandation du Conseil académique concernant l'abolition immédiate du règlement suivant:

"L'Université de Moncton n'accepte pas les cours suivis par correspondance".

Vote: Contre: 1 Abstention: 3

Adopté.

4. Etudiants anglophones

Le Conseil académique recommande la réintroduction du statut spécial pour les étudiants non-francophones qui apparaît à la page 47 de l'annuaire 1971-72 avec des modifications mineures.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Brian Newbold que le Sénat accepte la recommandation du Conseil académique concernant le statut spécial des étudiants non-francophones moyennant certaines modifications pour se lire comme suit:

- 1) Les étudiants non-francophones qui désirent s'inscrire à l'Université de Moncton doivent posséder une connaissance suffisante du français pour suivre des cours;
- 2) Les étudiants non-francophones sont ceux qui ont suivi un programme d'études secondaires s'adressant à des étudiants non-francophones;
- 3) Un test d'aptitude en français oral et écrit sera exigé avant l'admission de tout étudiant non-francophone;
- 4) L'étudiant non-francophone suivra les cours en français avec les étudiants réguliers mais il peut demander un statut spécial lui permettant:
 - a) de considérer l'anglais comme langue première et le français comme langue seconde pour répondre aux exigences de son programme;
 - b) d'écrire, en anglais ou en français, les travaux pratiques et les épreuves de contrôle à l'exception des cours de langue seconde;

Vote: Contre: 2 Abstention: 5

Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

c) Comité extraordinaire - structures des écoles

M. Jean Ladouceur présente verbalement le rapport du Comité.

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par René Longval qu'avant de discuter la recommandation du Comité extraordinaire, que le texte soit distribué aux membres du Sénat.

Adopté.

La recommandation du Comité extraordinaire se lit comme suit:

- Considérant que le principe de regroupement ne constitue pas nécessairement le meilleur moyen de développement de l'Université;
- Considérant le mandat limité du Comité ad hoc d'étudier uniquement l'évolution de la structure des trois écoles;
- Considérant que le rôle et les fonctions des doyens, directeurs de département et des conseils de faculté ne sont pas clairement définis;
- Considérant l'orientation particulière de chacune des écoles concernées;
- Considérant que le développement de, l'Université a été favorisé en partie par la structure actuelle;
- Considérant le bon fonctionnement des unités telles qu'elles se présentent;
- Considérant que l'organisation présente des écoles correspond davantage aux besoins du milieu;

En conséquence, le Comité recommande que chaque école continue à fonctionner dans sa structure actuelle.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Léonard LeBlanc que la recommandation du Comité des structures des écoles soit déposée sur le bureau jusqu'à une réunion ultérieure du Sénat académique.

Abstention: 2 Adopté.

d) Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement

M. Jean Cadieux présente le rapport du Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement.

Le Comité a accepté les recommandations du Comité ad hoc concernant le programme en éducation physique au Collège Saint-Louis/Maillet. (Voir page 22 Programme d'éducation physique au Collège Saint-Louis/Maillet)

Le Comité insiste spécialement auprès du Sénat sur les deux points suivants:

1. La nécessité de préparer un catalogue des syllabi des cours
2. L'application intégrale de la politique établie par le Sénat académique demandant aux facultés et aux départements d'échanger avec les collèges les procès-verbaux et documents concernant les décisions prises sur les changements de programmes, etc....

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par René Longval que le rapport du Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement soit reçu.

Abstention: 1 Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

d) Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement (suite)

On demande au Vice-recteur a l'enseignement de faire parvenir une note de service aux doyens/directeurs pour les inciter à envoyer les procès-verbaux de leur Conseil de Faculté/Ecole aux collèges affiliés.

e) Comité des programmes Faculté d'administration

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des deux nouveaux cours en administration mais demande au département d'élaborer davantage le syllabus du cours AD 4952 et que le titre de ce cours soit: "Projet en management".

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Jean Ladouceur que le Sénat accepte les deux nouveaux cours a la Faculté d'administration après avoir rencontré les exigences du Comité des programmes.

Contre: 1

Adopté.

Faculté des arts

Département d'art dramatique

1) Le Comité des programmes recommande au Sénat de ne pas accepter la restructuration du programme de Baccalauréat en art dramatique car ce programme n'a pas encore reçu l'approbation de la Commission de l'enseignement supérieur.

2) Le Comité recommande toutefois l'acceptation de la liste des cours proposés par le département et le mineur tel que réajusté.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Léonard LeBlanc que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant le département d'art dramatique.

Abstention: 4

Adopté.

Département des arts visuels

1) Le Comité des programmes recommande l'acceptation des modifications au programme de Baccalauréat en arts visuels et les nouveaux cours.

2) Le Comité des programmes recommande fortement au département des arts visuels de considérer la possibilité d'organiser un mineur en arts visuels qui serait offert surtout comme cours de service.

3) Le Comité recommande au département des arts visuels de diviser les cours de 3e et 4e années en cours de 6, 12 et 18 crédits.
Ex.: AR 3301(6 cr.) AR 3302(12 cr.) AR 3303(18 cr.)

On devrait indiquer au début de la troisième année la phrase suivante:

"L'étudiant choisira 36 crédits parmi les suivants"

En quatrième année, on devrait indiquer:

"L'étudiant choisira 30 crédits parmi les suivants"

6 - RAPPORTS DES COMITES (suite)

e) Comité des programmes (suite) Faculté des arts (suite)

Département des arts visuels

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Khaled Belkhodja que le Sénat accepte les modifications et les 4 nouveaux cours du département des arts visuels.

Vote: Contre: 1 Abstention: 4 Adopté.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Raoul Dionne que le Sénat n'accepte pas la recommandation # 2 du Comité des programmes vu la réponse du département "manque d'espace"

Abstention: 7 Adopté.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Claude Touchette que le Sénat n'accepte pas la contre-proposition du département des arts visuels au Comité des programmes, c'est-à-dire, qu'on refuse les 5 cours suivants: AV 1111, AV 2121, AV 2131, AV 3141 et AV 3151, étant donné que ces cours ne seront pas crédités au B.A.V. et au B.A.V.E..

Vote: Contre: 2 Abstention: 8 Adopté.

Le Sénat recommande au département des arts visuels d'étudier la possibilité d'offrir des cours spéciaux par l'entremise de l'Extension de l'enseignement.

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Rhéal Bérubé que la recommandation # 3 du Comité des programmes soit acceptée.

Adopté.

Département des études françaises

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Roland Cloutier que le Sénat accepte les nouveaux cours suivants: FR 2480, FR 2490, FR 2500, FR 3490, FR 3750 et FR 4490.

Adopté.

Le Comité des programmes recommande que les cours FR 2700 et FR 2710 soient réduits à un cours FR 3700 et que ce cours s'intitule "Atelier de créativité littéraire" 3 crédits.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Pierre L'Hérault que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les cours FR 2700 et FR 2710.

Abstention: 2 Adopté.

Le Comité des programmes recommande que les deux cours FR 3730 et FR 3740 s'intitulent comme suit:

FR 3730 - Initiation au journalisme oral - 3 crédits

Ce cours devrait traiter des techniques d'expression orale:

- La phonétique
- L'orthophonie
- Exercices pratiques: laboratoire de langue

FR 3740 - Initiation au journalisme écrit

- 3 crédits Description
- Techniques d'expression écrite.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Faculté des arts (suite)

Département des études françaises (suite)

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Pierre L'Hérault que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les cours FR 3730 et FR 3740.

Un amendement à cette proposition est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Marielle Préfontaine que les deux cours FR 3730 et FR 3740 soient considérés comme projet pilote pour une période d'une année.

Vote sur l'amendement: Contre: 2 Abstention: 6

Adopté.

Vote sur la proposition amendée: Abstention: 7

Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Helmut Schweiger que les nouveaux cours FR 2720 et FR 3720 soient acceptés. Abstention: 4 Adopté.

Le Comité des programmes recommande l'acceptation de la proposition du département des études françaises avec quelques modifications pour se lire comme suit:

"Que tous les étudiants qui s'inscrivent en première année subissent, en septembre, un test en français, analogue à celui que fait subir le département d'anglais.

Que tous les étudiants qui n'obtiennent pas au moins la lettre D dans le test proposé soient obligés de suivre un cours préparatoire FR 900 de 6 crédits en plus d'un cours FR 1030 ou FR 1200.

Le Comité est conscient que cette surcharge en deuxième année va créer des problèmes difficiles à résoudre, mais nous jugeons qu'il est absolument nécessaire de corriger la langue maternelle d'un certain nombre d'étudiants".

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Roland Cloutier que cette recommandation soit renvoyée au Conseil académique pour être étudiée aussitôt que possible et qu'une recommandation soit présentée au prochain Sénat académique.

Vote: Contre: 2 Abstention: 5

Adopté.

Département d'histoire-géographie

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Léonard LeBlanc que les cours suivants soient acceptés: GO 3021, GO 3022, GO 4101, GO 4102 et que le cours GO 4502 soit approuvé en principe quitte à lui trouver un nouveau titre.

Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Helmut Schweiger que le cours HI 2001 soit accepté. Adopté.

Le cours HI 4100 était à l'essai pour un an et disparaît.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Faculté des arts (suite)

Département des sciences religieuses

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Germaine Preston que le nouveau cours SR 1400 soit accepté.

Vote: Contre: 1 Abstention: 1 Adopté. ,

Département de philosophie

Le département de philosophie attire l'attention des membres sur le fait suivant:

La tendance de divers départements de l'Université est de réduire le nombre et le choix de cours que les étudiants peuvent prendre librement dans d'autres disciplines.

Mlle Gallant du département de philosophie recommande que les programmes soient structurés de sorte que les étudiants aient la possibilité réelle de recevoir un enseignement extérieur à leur discipline et que les cours de philosophie soient mentionnés parmi les options indiquées dans les divers programmes et recommandés. aux étudiants.

Le Comité des programmes a reçu un mémoire de M. Serge Morin, directeur du département de philosophie, traitant du même sujet.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Jean-Guy Lachance que le Conseil académique se penche sur le problème soulevé par Mlle Gallant.

Abstention: 1 Adopté.

B.A. libre

La Faculté des arts propose de modifier la structure de ce programme pour permettre à l'étudiant de choisir 48 crédits de cours des niveaux 3000 et 4000 au lieu de 24 crédits au niveau 3000 et 24 crédits au niveau 4000.

Le Comité des programmes recommande l'acceptation du changement proposé au programme du B.A. libre.

Il est proposé par Jean-Guy Lachance et appuyé par Raoul Dionne que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Vote: Contre: 3 Abstention: 3 Adopté.

Programmes de mineur

Le point suivant est apporté à l'attention des membres.

"La présentation des programmes de mineur dans l'annuaire de l'Université n'est pas uniforme."

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par Raoul Dionne que tous les programmes de mineur soient vérifiés par le Comité des programmes avant d'être imprimés dans l'annuaire.

Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite) Faculté des sciences

Treizième année scientifique

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Brian Newbold que les changements proposés pour la Treizième année scientifique soient acceptés.
Adopté.

Programme préparatoire aux sciences de la santé

Le Comité des programmes recommande:

- 1) Que le programme préparatoire aux sciences de la santé soit d'une durée de deux (2) ans et couronné d'un diplôme des sciences de la santé (D.S.S.) et que durant la période de transition pour ce nouveau programme, le diplôme soit octroyé à tout étudiant qui satisfait aux exigences du programme actuel des sciences de la santé à la suite de la recommandation du Doyen de la Faculté des sciences;
- 2) Que la moyenne cumulative exigée pour l'obtention du D.S.S. soit de 1.5 au lieu de "C" comme indiqué au programme;
- 3) Que l'Université inclut dans la section des règlements académiques de l'annuaire la définition d'un certificat et d'un diplôme.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Roland Cloutier que les trois recommandations du Comité des programmes soient acceptées.
Adopté.

Département de génie

Le Comité des programmes recommande:

- 1) L'acceptation des programmes de génie tels que présentés à l'exception du cours GG 1510 et EC Macro-économie;
- 2) Qu'avant d'accepter le changement du cours GG 1510, le Comité recommande que le département de génie consulte le département de géographie;
- 3) Qu'un diplôme de génie général soit octroyé à tout étudiant qui en fait la demande après avoir terminé avec succès (moyenne cumulative 1.5) les trois années du cours de génie général;
- 4) Le Comité recommande que le département d'économie, après consultation avec le département de génie, fasse une recommandation concernant le cours de Macro-économie qui est proposé pour remplacer EC:1100.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Victor Ross que les recommandations du Comité des programmes soient acceptées.

Abstention: 2 Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITES (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Faculté des sciences (suite)

Département de biologie

Le Comité des programmes recommande:

- 1) L'acceptation de:
 - a) Les conditions d'admission
 - b) Le Baccalauréat ès sciences spécialisation biologie
 - c) Le Baccalauréat ès sciences avec majeur en biologie
 - d) Le Mineur en biologie et les 5 nouveaux cours
- 2) Le Comité recommande au département de biologie d'étudier la possibilité de maintenir comme obligatoire un cours de statistiques dans le programme de Baccalauréat avec spécialisation et le Baccalauréat avec majeur.

M. Cloutier informe les membres que le département veut replacer les cours BI 2511 et BI 2522 en deuxième année et BI 3011 et BI 3022 en troisième année afin d'accommoder le Collège Saint-Louis/Maillet.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Helmut Schweiger que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes ainsi que le changement proposé par M. Cloutier concernant la biologie. Adopté.

Département de chimie

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des changements proposés dans:

- 1) Baccalauréat ès sciences avec spécialisation chimie
- 2) Baccalauréat ès sciences avec majeur en chimie
- 3) Mineur en chimie
- 4) Baccalauréat ès sciences avec majeur en biochimie
- 5) Mineur en biochimie
- 6) Les cours de chimie.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Brian Newbold que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant le département de chimie.

Adopté.

Département de physique-mathématiques

- 1) Le Comité des programmes recommande l'acceptation de:
 - a) Baccalauréat ès sciences avec spécialisation physique
 - b) Baccalauréat ès sciences avec majeur en physique
 - c) Mineur en physique
 - d) Baccalauréat ès sciences avec majeur en mathématiques
 - e) Mineur en mathématiques et les nouveaux cours.
- 2) Pour le mineur en physique, le Comité recommande que le nombre de crédits de cours option soit de 12.

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Helmut Schweiger que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant le département de physique-mathématiques.

Contre: 1

Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation - préscolaire et élémentaire

Le Comité des programmes recommande l'acceptation de la réorganisation du programme du B.Ed. - préscolaire et élémentaire.

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par Michel Rivard que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Abstention: 1 Adopté.

B.Ed. Enseignement commercial - Programme spécial Ceci est un nouveau programme.

Le Comité des programmes recommande l'acceptation du B.Ed. Enseignement commercial - Programme spécial, tel que présenté.

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par Yvan Albert que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant ce nouveau programme.

Abstention: 3 Adopté.

Diplôme d'études supérieures en éducation

Le Comité des programmes recommande l'acceptation de ce diplôme.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par René Lecomte que le Sénat accepte ce diplôme.

Adopté.

ED 1515 - Nouveau cours

La Faculté des sciences de l'éducation propose un nouveau cours: ED 1515 - Dactylographie pour usage personnel (3 cr.).

Ce cours serait présenté aux étudiants qui ne sont pas inscrits à la section sciences secrétarielles.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Ghislaine Cormier que le cours ED 1515 soit accepté par le Sénat mais pas créditable et que le sigle ED 1515 soit enlevé.

Un amendement est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Yvan Albert: que ce cours soit offert avec 3 crédits et ouvert à toutes les facultés et écoles.

Vote sur l'amendement:

Pour: 15 Contre: 16 Abstention: 3

Amendement rejeté

Vote sur la proposition principale:

Pour: 18 Contre: 12 Abstention: 3 Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Faculté des sciences de l'éducation (suite) Baccalauréat en éducation -
Éducation spéciale

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par Pierre L'Hérault que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant le programme en éducation spéciale, c'est-à-dire que 6 des cours option de 3e et 4e années deviennent obligatoires et que 5 cours option disparaissent. Cependant les membres sont d'accord que le département concerné choisisse lui-même les 6 cours qu'il désire voir apparaître dans le programme.

Vote: Contre: 1 Abstention: 1 Adopté.

Baccalauréat d'enseignement élémentaire

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des changements proposés aux programmes du B.E.E..

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Yvan. Albert que le Sénat ratifie la recommandation du Comité des programmes concernant le B.E.E..

Adopté.

Baccalauréat d'enseignement des métiers

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des changements proposés pour le Baccalauréat d'enseignement des métiers.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Brian Newbold que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Contre: 1 Adopté.

Baccalauréat d'enseignement du commercial

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des changements proposés pour le Baccalauréat d'enseignement du commercial.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Léonard LeBlanc que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Contre: 1 Adopté.

Baccalauréat en éducation - Arts industriels (2 ans)

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des modifications apportées au programme de Baccalauréat en éducation - Arts industriels (2 ans).

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Yvan Albert que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Abstention: 1 Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Faculté des sciences de l'éducation (suite)

Baccalauréat en éducation - 1 an

Pour les candidats ne possédant pas de formation pédagogique.

Recommandations du Comité des programmes:

1) Attendu que le nouveau cours proposé ED 5422 Statistiques I serait une reproduction quasi exacte du cours MA 2621, les membres du Comité recommandent au Sénat de ne pas accepter la création de ce nouveau cours.

Les étudiants qui veulent des notions de programmation peuvent suivre le cours MA 2221 (1 crédit).

2) Le Comité recommande l'acceptation des changements proposés en tenant compte de la recommandation précédente.

3) Le Comité recommande que les cours du niveau 5000 au programme du B.Ed. d'un an ne soient plus considérés comme la première année de maîtrise et qu'ils soient des cours de niveau sous-gradué.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Brian Newbold que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant le Baccalauréat en éducation d'un an.

Abstention: 1

Adopté.

Baccalauréat en éducation - 1 an

Pour les candidats possédant une formation pédagogique.

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des modifications proposées pour le B.Ed. de un an.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Léonard LeBlanc que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant le B.Ed. de un an.

Vote: Contre: 1 Abstention: 3

Adopté.

Conditions d'admission - Baccalauréat en éducation - 1 an

A. Pour ceux qui ne possèdent pas de formation pédagogique

Etre détenteur d'un premier baccalauréat et s'inscrire à temps complet.

B. Pour ceux qui possèdent une formation pédagogique

Etre détenteur d'un premier baccalauréat obtenu après une formation pédagogique reconnue.

Remarques:

1) Les cours ED 5000 s'adressent exclusivement aux candidats détenteurs d'un premier baccalauréat ou qui possèdent une formation pédagogique reconnue et qui complètent un premier baccalauréat.

2) Seul le programme "B" peut être suivi à temps partiel.

3) Tous les candidats inscrits aux programmes de quatre ans de formation des maîtres ne peuvent pas s'inscrire aux cours d'éducation de niveau 5000.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Faculté des sciences de l'éducation (suite) Conditions d'admission - B.Ed.
- 1 an (suite)

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par Rhéal Bérubé que les conditions d'admission pour le Baccalauréat en éducation d'un an soient acceptées.

Vote: Contre: 3 Abstention: 1 Adopté.

Baccalauréat en éducation - Élémentaire

Le Comité des programmes recommande que le Sénat accepte les changements au programme du Baccalauréat en éducation - Élémentaire.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Raoul Dionne que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Adopté.

Baccalauréat en éducation - Secondaire

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des changements au programme du Baccalauréat en éducation - Secondaire.

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par René Lecomte que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Adopté.

Baccalauréat en éducation - Comptabilité

Baccalauréat en éducation - Sciences secrétarielles

Baccalauréat en éducation - Sciences de la distribution

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des trois programmes ci-haut mentionnés tels que présentés.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Yvan Albert que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Adopté.

Baccalauréat en éducation - Arts industriels

Le Comité des programmes recommande:

1) L'acceptation des conditions d'admission spéciales pour ce programme.

2) L'acceptation des changements proposés.

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par Léonard LeBlanc que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes. Contre: 1

Adopté.

Baccalauréat en éducation physique

- sans concentration
- avec concentration en récréation physique
- avec concentration en élémentaire
- avec concentration en secondaire

Le Comité des programmes recommande l'acceptation de ces programmes.

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Clément Loubert que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Faculté des sciences de l'éducation (suite)

Recommandations générales

- Considérant que l'Université de Moncton doit prioritairement favoriser la formation d'enseignants francophones;
- Considérant que le Sénat constate qu'un grand nombre de nos étudiants ne maîtrisent pas suffisamment la langue française;

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Pierre L'Hérault qu'un comité soit constitué de représentants de la Faculté des sciences de l'éducation, du département des études françaises et d'autres personnes directement impliquées dans ce problème afin

- a) D'examiner la situation
- b) Et proposer au prochain Sénat diverses modalités d'action à entreprendre.

Adopté.

- Considérant que le Sénat constate qu'un certain nombre de nos étudiants ne maîtrisent pas suffisamment la langue française;
- Considérant que l'Université de Moncton est une université francophone et que ses diplômés doivent maîtriser suffisamment la langue française;
- Considérant que le département d'études françaises a prévenu le Sénat de la gravité de ce problème et de l'urgence d'une solution;
- Considérant que le Conseil académique a lui aussi jugé ce problème comme prioritaire et noté que ce problème engage toute la communauté universitaire;

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Pierre L'Hérault que le Sénat demande au Conseil académique de constituer un comité ad hoc de trois personnes dont le mandat sera d'examiner la situation et de proposer au Conseil académique diverses modalités d'action à entreprendre pour corriger la situation.

Le Conseil académique devra présenter au prochain Sénat des recommandations précises.

Adopté.

//

.../17

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Ecole des sciences domestiques

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des changements proposés par l'Ecole des sciences domestiques.

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes. Adopté.

Ecole des sciences infirmières

Le Comité des programmes est d'avis qu'il est impossible de modifier l'horaire des cours de l'Université pour permettre aux étudiantes en troisième année du programme de sciences infirmières deux jours consécutifs de clinique et à celles de quatrième année trois jours consécutifs de clinique.

Le Comité suggère les alternatives suivantes:

- a) D'offrir seulement des cours de sciences infirmières aux étudiantes de troisième et quatrième années du Baccalauréat en sciences infirmières;
- b) De réduire le nombre total de 6 crédits dans le programme;
- c) D'avoir les stages cliniques cinq jours par semaine pour un semestre.
(Mlle Richard informe les membres que ceci est impossible)

Le Comité des programmes accepte en principe les cours présentés mais recommande une réorganisation des cours à l'intérieur du programme du Baccalauréat en sciences infirmières pour tenir compte des alternatives suggérées.

Il est proposé par Huberte Richard et appuyé par René Lecomte que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes..

Adopté. Conditions d'admission

Le Comité des programmes n'est pas complètement d'accord avec les conditions d'admission proposées par l'Ecole.

Il recommande que les conditions d'admission des infirmières autorisées au programme de Baccalauréat en sciences infirmières soient les suivantes:

- a) Etre infirmière autorisée
- b) Avoir travaillé au moins une année à plein temps ou l'équivalent
- c) Une entrevue obligatoire.

Le Comité recommande au Sénat académique d'enlever le "Prérequis" (Nursing psychiatrique) comme condition d'admission et que ce cours devienne obligatoire dans le programme pour les infirmières autorisées qui ne l'auraient pas fait auparavant.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant les conditions d'admission des infirmières autorisées au Baccalauréat en sciences infirmières.

Abstention: 3

Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Ecole des sciences infirmières (suite) Intégration des infirmières autorisées

- 1) Le Comité des programmes est d'avis que si le dossier de chaque candidate est analysé pour déterminer les équivalences, cours par cours, ce processus peut devenir impraticable.

Le Comité recommande à l'Ecole des sciences infirmières de fixer pour les infirmières autorisées la scolarité à faire pour l'obtention du Baccalauréat en sciences infirmières (un maximum de deux ans, normalement 60 crédits).

Le choix des activités éducatives pour compléter cette scolarité sera fixé selon les cas particuliers.

- 2) Le Comité recommande:

- a) Que les infirmières autorisées aient la possibilité de faire la scolarité du Baccalauréat en sciences infirmières complètement à temps partiel;
- b) Que l'organisation des cours professionnels en vue de l'obtention de ce diplôme soit la responsabilité du campus de Moncton;
- c) Que l'admission, les inscriptions et le contrôle des dossiers relèvent de l'Ecole des sciences infirmières.

- 3) Le Comité recommande au Sénat de considérer le programme de Baccalauréat en sciences infirmières à l'intention des infirmières autorisées comme prioritaire.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Claude Touchette que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant l'intégration des infirmières autorisées.

Vote: Contre: 3 Abstention: 2 Adopté.

Ecole des sciences sociales et du comportement Département d'économie

Le Comité des programmes recommande au Sénat:

- 1) De ne pas accepter le programme de pré-maîtrise mais plutôt, que les étudiants qui n'ont pas un baccalauréat avec spécialisation en économie puissent faire l'équivalent en suivant les cours nécessaires et par la suite puissent être admis au programme de maîtrise.
- 2) L'acceptation des changements proposés pour les programmes en économie.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Léonard LeBlanc que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes.

Adopté.

Département de service social

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des changements proposés.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Clément Loubert que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes. Adopté

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Ecole des sciences sociales et du comportement

Section de sociologie

- 1) Le Comité des programmes recommande de ne pas supprimer le cours SO 2200 Anthropologie, car ce cours pourrait être offert dans l'avenir.
- 2) Le Comité demande à cette section de fournir une liste des cours de sociologie qui peuvent être suivis sans pré-requis par les étudiants du campus.
- 3) Le Comité recommande l'acceptation des changements pro posés en tenant compte des points suivants:
 - pas assez de cours au choix, tout spécialement en 2e année;
 - le cours Introduction à la sociologie I devrait changer de sigle étant donné qu'il est maintenant une division de l'ancien cours SO 1000.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Germaine Preston que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes concernant la section de sociologie.

Adopté.

Département de psychologie

Le Comité des programmes recommande:

- 1) Plutôt que de créer le cours PS 2231, que le cours MA 2221 demeure au programme et qu'on crée un nouveau cours de 2 crédits en psychologie qui s'intitulerait "Application de l'informatique à la psychologie".
- 2) Puisque le cours PS 2300 est l'équivalent du cours SO 2100, le Comité recommande que le cours PS 2300 soit discontinué et remplacé par SO 2100.

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Jean Ladouceur que le Sénat accepte le de psychologie ainsi que les recommandations du Comité des programmes.

Adopté.

Département de science politique

Baccalauréat en administration publique

Le Département de science politique propose un nouveau programme en administration publique

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Léonard LeBlanc que le programme de Baccalauréat en administration publique soit déposé sur le bureau jusqu'au prochain Sénat académique. Vote: Contre: 3 Abstention: 3
Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Roland Cloutier que pour étudier et bâtir le programme d'études en administration publique, qu'un comité soit constitué comme suit:

- Le Doyen de la Faculté d'administration
- Monsieur Jean Cadieux
- Le Directeur de l'Ecole des sciences sociales et du comportement
- Monsieur Antoine Ambroise.

Abstention: 3

Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

École des sciences sociales et du comportement

Baccalauréat ès sciences sociales avec majeur en administration publique

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par René Lecomte que ce programme soit référé au Comité chargé d'élaborer le programme d'études en administration publique.

Abstention: 2 Adopté.

Baccalauréat ès sciences sociales avec majeur en science politique

Baccalauréat ès sciences sociales avec spécialisation en science politique.

Etant donné que ces deux programmes viennent d'être acceptés par la Commission de l'enseignement supérieur, le Comité des programmes recommande qu'on n'y apporte aucun changement pour l'année académique 1974-75.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Raoul Dionne que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Adopté.

Extension de l'enseignement - Moncton

L'Extension de l'enseignement propose des mécanismes d'approbation pour chacune des catégories de cours offerts par l'entremise de ce service.

a) Cours crédités réguliers

Afin que l'Extension puisse offrir ces cours, l'autorisation de la Faculté dont relève les cours est nécessaire et suffisante.

b) Cours crédités spéciaux

Ces cours doivent obtenir annuellement l'approbation du département, de la Faculté, du Comité des programmes et du Sénat académique. En cas d'urgence et à titre exceptionnel, le Conseil académique pourrait remplacer le Sénat.

c) Cours non-crédités L'approbation du Conseil de l'Extension est suffisante.

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des mécanismes d'approbation pour chacune des catégories de cours proposés par l'Extension.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Roland Cloutier que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Extension de l'enseignement - Moncton (suite)

L'Extension propose une liste de 16 nouveaux cours pour l'été 1974.

Le Comité des programmes recommande l'acceptation de la liste des nouveaux cours proposés par l'Extension.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte la recommandation du Comité

des programmes. Abstention: 1 Adopté.

L'Extension propose les certificats suivants:

Certificat en service social
Certificat en enseignement préscolaire
Certificat en éducation spéciale

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des trois certificats proposés par l'Extension.

Le Comité des programmes recommande que l'on présente dans l'annuaire régulier, une liste complète des cours spéciaux crédités, offerts exclusivement aux étudiants à temps partiel, ceci suite à une recommandation du Conseil de l'Extension de l'enseignement.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat ratifie les recommandations du Comité des programmes.

Abstention: 3 Adopté.

Extension de l'enseignement - Collège St-Louis/Maillet

Le Collège St-Louis/Maillet propose la création du cours AR "Sensibilisation aux différents problèmes de la créativité et de l'imagination" (6 crédits) qui serait offert à l'Extension de l'enseignement au Collège à l'été 1974.

Le Collège propose également la création du cours CH "Chem Study" (6 crédits).

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte les demandes du Collège St-Louis/Maillet.

Abstention: 1 Adopté.

Extension de l'enseignement - Collège de Bathurst

L'Extension de l'enseignement du Collège de Bathurst propose la création du cours ED Didactique de la lecture: méthode "Jean qui rit" (6 crédits).

Le Comité des programmes recommande l'acceptation de ce cours.

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par Helmut Schweiger que le Sénat accepte ce cours mais que ce cours soit du niveau 5000 et s'intitule "Problèmes spéciaux de didactique".

Vote: Contre: 3 Abstention: 3 Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Demandes du Collège Saint-Louis/Maillet

Le Collège Saint-Louis/Maillet demande l'approbation pour offrir un cours de Méthodologie du travail (3 cr.) qui serait suivi par tous les étudiants.

Il demande également l'approbation de trois nouveaux cours de philosophie ainsi qu'un cours sur l'environnement qui serait un cours interdisciplinaire (Biologie & Chimie).

Les trois cours de philosophie proposés sont:

Vision du monde (3 crédits)

La condition humaine (3 crédits) La conduite humaine (3 crédits)

Le Comité des programmes recommande:

- 1) L'acceptation du cours FR 1501 Méthodologie du travail, mais qu'il soit offert comme cours optionnel.
- 2) De ne pas approuver la création des trois nouveaux cours de philosophie mais plutôt d'intégrer le contenu des cours proposés aux cours suivants et déjà approuvés par le Sénat:
PI 1100 & PI 1110 - Initiation à la philosophie PI 2230 - Philosophie morale.
- 3) De ne pas approuver le cours sur l'environnement mais plutôt d'autoriser le Collège Saint-Louis/Maillet à offrir soit le cours BI 2411 (3 cr.) ou BI 2400 (6 cr.).

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes. Adopté.

Programme d'éducation physique au Collège St-Louis/Maillet

Un Comité ad hoc a été créé par le Sénat pour étudier la possibilité d'offrir les deux premières années du Baccalauréat en éducation physique au Collège St-Louis/Maillet. Ce Comité a fait les recommandations suivantes au Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement:

- 1) Que le Collège Saint-Louis/Maillet soit autorisé à offrir, à compter de septembre 1974, la première année du Baccalauréat en éducation physique et à compter de septembre 1975 les deux premières années du programme.
- 2) Que le Collège Saint-Louis/Maillet s'engage à ne pas faire de demande pour étendre ce programme en troisième et quatrième année.
- 3) Que de façon générale, le programme des deux premières années du Baccalauréat en éducation physique au Collège Saint-Louis/Maillet soit soumis aux directives de fonctionnement et de contrôle de l'enseignement dans les collèges, acceptées à la réunion du Sénat académique du 2 juin 1972.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Programme d'éducation physique au Collège St-Louis/Maillet (suite)

4) Que de façon particulière, le programme soit soumis aux propositions suivantes:

a) Toutes les communications entre le Collège Saint-Louis/Maillet et l'Université de Moncton au sujet de l'éducation physique devraient passer par le directeur des études du Collège et le Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation. Cependant, ces deux personnes peuvent déléguer leur autorité à quelqu'un qui fait partie du département ou de la section d'éducation physique.

b) Les ordres du jour des réunions du département d'éducation physique et de la section d'éducation physique soient transmis de part et d'autre 8 jours avant les réunions et si le département ou la section jugent bon de recevoir des avis de l'un ou l'autre, qu'ils le signalent.

c) Au moins une fois par année, en mai, il y ait une réunion conjointe du département et de la section; on discuterait entre autre:

- 1 - contenu des cours
- 2 - syllabi des cours
- 3 - évaluation
- 4 - toute autre question pertinente.

La première réunion sera convoquée par le directeur du département d'éducation physique de l'Université de Moncton.

5) Il est entendu que l'autorisation d'offrir les deux premières années du Baccalauréat en éducation physique au Collège Saint-Louis/Maillet ne doit pas constituer un précédent pour offrir d'autres programmes du Baccalauréat en éducation.

6) Il est entendu qu'une des raisons qui rendent cette autorisation possible, c'est qu'il n'y a pas de cours d'éducation au programme des deux premières années du Baccalauréat en éducation physique. Si à l'avenir, on plaçait des cours d'éducation au programme, le département d'éducation physique de l'Université de Moncton devra étudier la situation conjointement avec la section d'éducation physique du Collège Saint-Louis/Maillet.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Jean Cadieux que le Sénat accepte les recommandations du Comité ad hoc ci-haut citées.

Abstention: 2 Adopté.

Nouveaux programmes de maîtrise Faculté des sciences de l'éducation

La Faculté des sciences de l'éducation propose la création du programme de M.Éd. pour l'enseignement aux sourds.

Cette maîtrise se donnerait en collaboration avec l'École des sourds située à Amherst. Les cours seraient pour la plupart bilingues et se donneraient à Amherst et à Moncton.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Nouveaux programmes de maîtrise (suite) Faculté des sciences de l'éducation (suite)

Pour être admis à ce programme, les candidats devront posséder un Baccalauréat en éducation ou un autre baccalauréat. Les admissions relèveraient directement de la Faculté des sciences de l'éducation

Normalement l'Université de Moncton n'offre pas de programmes bilingues mais ceci est un cas exceptionnel dans le sens qu'il s'agit d'un programme unique offert au niveau des trois provinces Maritimes et que c'est le seul moyen de former des professeurs capables d'enseigner aux sourds en français.

Le Comité des programmes recommande l'acceptation du programme de M.Éd. pour l'enseignement aux sourds.

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par Helmut Schweiger que le Sénat accepte le programme de M.Éd. pour l'enseignement aux sourds.

Abstention: 3

Adopté. Faculté des sciences

La Faculté des sciences propose la création de deux maîtrises ès sciences appliquées pour répondre au besoin de perfectionnement des ingénieurs francophones. Ces maîtrises seraient de type professionnel et de type recherche.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par René Longval que le programme de Maîtrise ès sciences appliquées en génie de type recherche soit offert à temps complet à partir de septembre 1974 avec le personnel et les facilités actuelles.

Vote: Pour: 8 Contre: 10 Abstention: 7

Proposition rejetée.

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par Léonard LeBlanc que le Sénat accepte le principe d'une Maîtrise ès sciences appliquées en génie de type recherche et qu'un programme soit présenté au Comité des programmes qui fera par la suite des recommandations au Sénat académique.

Vote: Pour: 16 Contre: 7

Adopté.

La Faculté des sciences désire offrir un programme de maîtrise en biologie de type recherche en septembre 1974.

Le Comité des programmes recommande l'acceptation en principe d'une Maîtrise en biologie de type recherche pour l'année académique 1975-1976.

Le Comité des programmes recommande que le programme de Maîtrise en biologie présenté par le département de biologie soit reformulé et présenté à un prochain Sénat.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Germaine Preston que le Sénat accepte les recommandations du Comité des programmes.

Abstention: 2

Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Nouveaux programmes de maîtrise (suite)

École des sciences domestiques

L'École des sciences domestiques demande que le programme de Maîtrise en sciences domestiques qui se donne présentement à temps partiel, puisse se donner à plein. temps à compter de septembre 1974.

Le Comité des programmes recommande l'implantation du programme de Maîtrise en sciences domestiques à plein temps et à temps partiel dès septembre 1974.

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Ghislaine Cormier que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Adopté.

Recommandations générales du Comité des programmes

1) Définitions de mémoire, thèse et essai

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'acceptation des définitions suivantes pour mémoire, thèse et essai:

Mémoire

Le mémoire est un travail de synthèse, présenté par écrit, portant sur un sujet qui se rattache au contenu de la scolarité d'un programme de maîtrise et permettant de faire état des connaissances dans une discipline ou champ d'études donné, traitant systématiquement d'un sujet pertinent à cette discipline ou champs d'études.

Thèse

La thèse est un exposé écrit d'une étude et d'un travail original dont le but est de contribuer à une certaine évolution de la connaissance dans un domaine particulier. Cet exposé présente d'une façon élaborée, un état de la question et une analyse critique de la méthodologie utilisée.

Essai

L'essai est un exposé écrit, portant sur un sujet qui se rattache au contenu d'un cours sous-gradué (1er cycle) ou d'un programme du même niveau, et permettant à l'étudiant de faire état de ses connaissances du sujet et de son aptitude de le traiter.

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte les définitions de mémoire, thèse et essai telles que recommandées par le Comité des programmes.

Vote: Contre: 1 Abstention: 2

Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Recommandations générales (suite)

2) Cadre pour les programmes de maîtrise

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique le cadre suivant pour les programmes de maîtrise.

Pour les maîtrises ayant comme préalable un baccalauréat spécialisé ou avec spécialisation dans la discipline

Minimum - 30 crédits

Maximum - 48 crédits

A. M.A. & M.Sc. - Seules ces deux maîtrises ont des thèses

- La thèse doit contenir un minimum de 15 crédits
- Le programme doit contenir un minimum de 9 crédits de scolarité.

B. Maîtrise avec mémoire

- Le mémoire doit contenir un minimum de 6 crédits et un maximum de 9 crédits
- Le programme doit contenir un minimum de 21 crédits de scolarité.

C. Maîtrise sans mémoire

- Ce programme doit contenir un minimum de 30 crédits.

Pour les maîtrises n'ayant pas comme préalable un baccalauréat spécialisé ou avec spécialisation dans la discipline

Minimum - 60 crédits

Maximum - 75 crédits

A. M.A. & M.Sc. - Seules ces deux maîtrises ont des thèses

- La thèse doit contenir 15 crédits
- Le programme doit contenir 60 crédits de scolarité.

B. Maîtrise avec mémoire

- Le mémoire est de 6 à 9 crédits
- Le programme doit contenir 60 crédits de scolarité.

C. Maîtrise sans mémoire

- Ce programme doit contenir 60 crédits de scolarité.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Léonard LeBlanc que le Sénat accepte le cadre suggéré pour les maîtrises ayant comme préalable un baccalauréat spécialisé ou avec spécialisation dans la discipline.

Vote: Contre: 1 Abstention: 3

Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte le cadre suggéré pour les maîtrises n'ayant pas comme préalable un baccalauréat spécialisé ou avec spécialisation dans la discipline.

Abstention: 1

Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite)

Recommandations générales (suite)

2) Cadre pour les programmes de maîtrise (suite)

Étant donné que les programmes de maîtrise devront être réajustés en tenant compte de l'acceptation du cadre modifié pour les programmes de maîtrise, le Comité des programmes recommande au Sénat d'autoriser le Conseil académique de recevoir au nom du Sénat les programmes de maîtrise réajustés après présentation au Comité des programmes.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Helmut Schweiger que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les programmes de maîtrise. •

Abstention: 1 Adopté.

3) Moyennes cumulatives pour les baccalauréats

Le Comité des programmes recommande d'autoriser le Conseil académique à réétudier la question des moyennes cumulatives entre les différents baccalauréats et d'établir si possible une seule moyenne cumulative pour tous les baccalauréats comme c'est présentement le cas pour les maîtrises.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Jean Ladouceur que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les moyennes cumulatives.

Adopté.

4) Révision des sigles

Le Comité des programmes recommande que le système de sigles utilisé à l'Université de Moncton soit comme suit:

Que le sigle soit composé de deux lettres suivies de quatre chiffres.

- a) Les deux premières lettres désignent l'appartenance soit à un département ou une discipline.
- b) Le premier chiffre indique le niveau:
1 à 5 - 1er cycle (baccalauréat) 6 - 2e cycle (maîtrise)
- c) Les deuxième, troisième et quatrième chiffres indiquent la nature du cours. Chaque faculté détermine les conventions qui lui conviennent pour définir la nature du cours.

Exemples: ÉD 2345 = ED - EDUCATION

- 2 - Deuxième année
- 3 - Enseignement élémentaire
- 4 - Méthodologie
- 5 - Français

• HI 3100 = HI - HISTOIRE

- 3 - Troisième année
- 1 - Histoire ancienne
- 0 0

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les sigles.

Adopté.

6 - RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

e) Comité des programmes (suite) Recommandations générales (suite)

5) Duplication de cours

Le Comité des programmes recommande que le Vice-recteur à l'enseignement soit autorisé après consultation avec les départements, écoles ou facultés concernés, à régler les problèmes suivants:

- 1) l'appartenance de cours
- 2) les duplications de cours

Il est proposé par Fernand Mattart et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant la duplication de cours.

Vote: Contre: 1 Abstention: 5 Adopté.

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par René Longval que le Comité des programmes s'attaque à la politique de l'Université concernant les cours de service et propose des solutions aux malaises actuels.

Vote: Contre: 2 Abstention: 9 Adopté.

6) Examens de synthèse

Suite à une recommandation du Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation, le Comité des programmes recommande que les examens de synthèse faisant partie des programmes de maîtrise en éducation soient abolis pour une période de trois ans.

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par Yvan Albert que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les examens de synthèse.

Vote: Contre: 2 Abstention: 2 Adopté.

7) Programmes de Baccalauréat ne rencontrant pas les définitions de l'annuaire

Le Comité des programmes constate qu'un certain nombre de programmes de Baccalauréat avec spécialisation et majeur ne rencontrent pas les définitions de l'annuaire par rapport au nombre de cours option et au choix exigés dans chaque programme.

Le Comité des programmes recommande que le Secrétaire général de l'Université rencontre les départements concernés et leur demande de soumettre au Comité des programmes les changements nécessaires.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Helmut Schweiger que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les programmes de Baccalauréat ne rencontrant pas les définitions de l'annuaire.

Adopté.

Des remerciements sont adressés aux membres du Comité des programmes pour l'énorme travail accompli.

7 - RAPPORTS DES FACULTÉS ET ÉCOLES

a) Faculté d'administration

M. Paul Boudreau informe les membres que la Faculté d'administration a beaucoup de difficulté dans le recrutement des professeurs.

b) Faculté des arts

Il n'y a pas de rapport spécifique. Les points importants ont été discutés lors de la présentation des programmes.

c) Faculté des sciences

Il n'y a pas de rapport spécial.

d) Faculté des sciences de l'éducation

M. Touchette informe les membres que le processus de l'intégration de l'École Normale à la Faculté des sciences de l'éducation s'est acheminé d'une manière très satisfaisante. Il indique aussi que les étudiants se disent très bien acceptés par les autres facultés et écoles du campus.

e) École des sciences domestiques

Mlle Préfontaine informe les membres qu'elle rencontre des difficultés dans le recrutement de nouveaux professeurs.

f) École des sciences infirmières

Mlle Richard informe les membres qu'elle a un peu de difficulté concernant le recrutement des professeurs. Il y a aussi révision complète du programme en sciences infirmières qui a été présenté lors du rapport du Comité des programmes.

g) École des sciences sociales et du comportement

Il n'y a aucun rapport spécifique. Les points importants ont été discutés lors de la présentation des programmes.

8 - RAPPORT DU CONSEIL DE RECHERCHES

M. Newbold informe les membres que le 19 mars courant, nous allons recevoir la visite de Madame Muriel Sherrin, représentante du Conseil des Arts pour les provinces de l'Atlantique. Une rencontre aura lieu au local 264 de l'Édifice des Arts pour discuter les programmes du Conseil des Arts.

Politique du Conseil des Arts au sujet des subventions générales aux universités

Le Conseil des Arts du Canada a récemment annoncé son intention de donner des subventions générales aux universités canadiennes pour l'année 1974-75.

Aide spéciale du Conseil des Arts

M. Newbold a contacté le Conseil des Arts pour leur suggérer d'établir un programme d'aide spéciale de subventions de recherches dans les domaines des sciences sociales et des humanités, destinées aux universités de langue française. Cette suggestion a été reçue avec intérêt; ce programme serait similaire à celui du développement régional mis sur pied il y a trois ans par le Conseil National de Recherches du Canada.

8 - RAPPORT DU CONSEIL DE RECHERCHES (suite)

Le Conseil de Recherches a tenu quatre réunions depuis le dernier Sénat académique.

Le Conseil de Recherches a récemment pris position vis-à-vis les recommandations contenues dans le rapport du Comité ad hoc sur la pollution. Un document à ce sujet sera distribué prochainement aux intéressés.

L'inventaire d'une centaine de publications reconnues est complété pour l'année 1973-74.

M. Newbold donne des renseignements supplémentaires concernant les publications des professeurs de l'Université de Moncton pour la période 1963-73.

9 - RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

M. Albert Lévesque informe les membres du Sénat qu'un rapport écrit de la Bibliothèque sera présenté à la fin de l'année universitaire.

10 - AFFAIRES NOUVELLES

a) Mémoire du Vice-recteur à l'enseignement

M. Schweiger présente aux membres un mémoire dans lequel il traite de différentes alternatives concernant l'introduction de programmes de deux (2) ou trois (3) ans à l'Université de Moncton, programmes qui seraient couronnés' par des certificats ou diplômes.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Marielle Préfontaine que le Sénat académique autorise le Vice-recteur à l'enseignement, avec quelques autres personnes (comité de travail) d'explorer les possibilités des diplômes après un programme de 2 ans à l'Université de Moncton et de présenter un rapport à la prochaine réunion du Sénat.

Abstention: 1 Adopté.

b) Comité de révision du français

Une lettre a été adressée au Sénat, signée par trois professeurs de l'Université, concernant la formation d'un Comité de révision pour le français sur le campus. •

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Germaine Preston que cette question soit soumise au Comité ad hoc dont la création est mentionnée à la page 16 de ce procès-verbal.

c) Remplaçant au Comité de contrôle

Le Sénat doit nommer un remplaçant à M. Gilles Nadeau qui a démissionné comme membre du Comité de contrôle.

10 - AFFAIRES NOUVELLES (suite)

c) Remplaçant au Comité de contrôle (suite)

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Marielle Préfontaine que Mlle Ghislaine Cormier soit nommée pour remplacer M. Nadeau sur le Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement.

Adopté.

11 - AJOURNEMENT

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Roland Cloutier que la réunion soit ajournée.

Adopté.

(Signé)

Adélarde Savoie, Président

(Signé)

Léandre Bourque, Secrétaire